

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Mallemoisson

Dossier n° PC 004 110 25 00001

Déposé le : **09 janvier 2025**

Demandeur : **Monsieur MARIGLIANO Christophe**

Pour : **Construction d'un abri voiture et clôtures**

Adresse terrain : **321, avenue du 14 juillet 1789,
04510 MALLEMOISSON**

Références cadastrales : **B 1146**

ARRÊTÉ AR N°19/2025

accordant un permis de construire au nom de la commune

Le Maire de la Commune de MALLEMOISSON

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles approuvé le 8 octobre 2004,

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions, présentée le 09 janvier 2025 par Monsieur MARIGLIANO Christophe demeurant 321, avenue du 14 juillet 1789, 04510 MALLEMOISSON, et enregistrée par la Commune sous le numéro PC 004 110 25 00001,

Vu l'avis de dépôt du permis de construire, affiché en mairie le 13 janvier 2025,

Vu le projet objet de la demande consistant en la construction d'un abri voiture de 27 m² d'emprise au sol et adossé à une habitation et l'édification d'un clôture, sur un terrain de 638 m² situé 321, avenue du 14 juillet 1789, 04510 MALLEMOISSON et cadastré B 1146,

Vu le Règlement National d'Urbanisme,

Vu l'avis conforme réputé favorable du Préfet en date du 14 février 2025,

ARRÊTE

Article 1 : Le permis de construire est **ACCORDE** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Le 24 février 2025,

Le Maire,

Jean-Paul COMTE



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.